

Chambre d'avoir fait diligence. La mesure que je viens de présenter était attendue avec impatience.

• (1520)

Voici ce que feront les modifications. Elles prolongeront l'application de la loi pour une période de deux ans, du 1^{er} juillet 1983 au 30 juin 1985, et fixeront à 100 millions de dollars le principal global des prêts garantis par le ministre durant cette période de deux ans à tous les prêteurs désignés aux termes de la loi.

Certains se demanderont peut-être pourquoi j'interviens à propos des opérations de pêche. J'ai été secrétaire parlementaire du ministre des Pêches durant deux ans, et je connais donc la pêche. Le poisson est le froment de la mer. Je viens d'une région riveraine du lac Érié qui possède la plus grande industrie de la pêche de poisson d'eau douce du Commonwealth. Soit dit en passant, ces poissons sont exempts de toutes impuretés. On croit peut-être qu'ils sont pollués, mais c'est faux. Leur consommation est parfaitement sûre pour n'importe qui n'importe où dans le monde. Je connais très bien l'industrie de la pêche.

Je voudrais pouvoir croire que tous les députés s'intéressent beaucoup à la pêche parce que c'est un secteur important. Ils devraient savoir que la question générale de l'aide financière aux pêcheurs a été abordée dans les deux études importantes sur la pêche commerciale au Canada qui ont été faites dernièrement. Je parle évidemment du rapport du groupe d'étude des pêches de l'Atlantique présidé par Michael Kirby et de l'étude du professeur Pearse sur les pêches du Pacifique. Sans vouloir peser le pour et le contre des recommandations que renferment ces deux rapports, à ce sujet il est tout à fait possible qu'à un certain moment, avec l'accord de ce secteur, nous puissions élaborer un meilleur programme d'aide financière pour les pêcheurs, conçu en fonction de la situation économique actuelle. Tout nouveau programme devra toutefois être soigneusement planifié et faire l'objet de nombreuses consultations, ce qui pourrait prendre un certain nombre d'années. En attendant, nous jugeons que les pêcheurs et le secteur de la pêche en général ont intérêt à ce que l'on maintienne encore la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche pendant encore au moins deux ans.

Une autre modification à la loi obligerait les prêteurs à se conformer aux règlements d'application. En guise d'explication, je devrais ajouter qu'en vertu de la loi actuelle, le gouvernement peut établir par décret des règlements d'application, mais aucune disposition ne prévoit qu'il y a délit en cas d'infraction à ces règlements. Aux termes de cette modification, le ministre ne serait pas tenu de payer si le prêteur ne se conforme pas aux règlements. En fait, cette mesure va resserrer l'application du programme en obligeant les prêteurs à enregistrer dans les trois mois, auprès du ministère des Pêches et des Océans, tous les prêts effectués selon les dispositions de la loi.

Les prêts consentis par les banques à charte et autres prêteurs désignés aux termes de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ont augmenté sensiblement ces dernières années. Je signale que depuis l'entrée en vigueur du régime en 1955 et jusqu'au 31 mars 1982, 14,759 prêts ont été accordés, dont la valeur atteint près de 184 millions de dollars. En moyenne, ces prêts dépassaient à peine \$1,000 en 1955, mais s'élèvent maintenant à environ \$180,000.

Prêts aidant aux opérations de pêche—Loi

On reconnaîtra sans doute que le programme de prêts garantis assure aux pêcheurs un bon crédit par l'intermédiaire des établissements de prêt du pays. En l'absence d'un tel programme, un grand nombre de petits pêcheurs indépendants chercheraient probablement à obtenir une aide financière des grosses entreprises de pêche, ce qui compromettrait leur autonomie. L'ancien ministre des Pêches et des Océans n'a jamais perdu de vue la nécessité d'accroître l'indépendance des pêcheurs au lieu de la réduire, et le ministre actuel souscrit entièrement à cet objectif.

Par les temps qui courent, les pêcheurs ont du mal à conserver leur indépendance, surtout lorsqu'ils doivent déboursier des milliers de dollars pour acheter un nouveau bateau ou moderniser leur équipement. Si les pêcheurs n'arrivent pas à trouver les fonds nécessaires par leurs propres moyens et qu'ils doivent hypothéquer leur bateau au profit d'une conserverie, ils seront très mal placés pour négocier le prix de vente de leur poisson.

Les pêcheurs qui cherchent des sources de financement pour conserver leur autonomie peuvent notamment profiter du programme de prêts aidant aux opérations de pêche. Ce programme remporte d'ailleurs de plus en plus de succès auprès des pêcheurs, surtout sur la côte ouest où il n'y a pas d'office de prêt provincial. J'ajouterai que les pêcheurs constituent un excellent risque pour leurs créanciers. Depuis la création de ce programme, le pourcentage de pertes a été inférieur à 1 p. 100.

Pour conclure, j'insiste sur le fait qu'il s'agit là d'un programme extrêmement utile qui connaît beaucoup de succès. Les provinces le connaissent bien et se sont prononcées en faveur de son maintien. Les députés reconnaissent certainement son importance pour les pêcheurs canadiens. Ils ont d'ailleurs appuyé le projet de loi, et je les en remercie au nom du ministre des Pêches et des Océans (M. De Bané).

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur le Président, je serai très bref moi aussi. J'ai deux ou trois choses à dire à propos de ce programme qui, selon moi, est indispensable. N'importe quel bon gouvernement l'instaurerait pour répondre aux besoins sociaux et structurels des pêcheurs canadiens. L'un des obstacles à son succès encore maintenant, c'est qu'il est l'un des seuls programmes du gouvernement à ne pas avoir fait l'objet de la moindre publicité. Quand un pêcheur s'adresse à la banque, celle-ci lui prête de l'argent au taux préférentiel plus 4 p. 100, alors qu'il devrait l'obtenir au taux préférentiel plus 1 p. 100. La banque ne dit pas au pêcheur qu'il pourrait obtenir mieux.

M. Whelan: Les banques devraient avoir honte.

M. Forrestall: J'ai entendu ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Il a présenté cette mesure et c'est lui qui est chargé de la faire adopter par la Chambre des communes. Je suis certain que les pêcheurs du Canada l'en remercieront. Je n'ai pas dit que les banques devraient avoir honte, mais plutôt que le gouvernement devrait avoir honte de ne pas avoir fait de publicité à ce programme. Si les banques et les établissements financiers sont à blâmer, le gouvernement et le ministère des Pêches et des Océans le sont encore plus, parce qu'ils ne renseignent pas les pêcheurs sur ce programme. À la demande du ministère des Pêches, Pete Marwick a fait un sondage auprès d'environ 26 associations de pêcheurs de la région de l'Atlantique. Ils ont été sollicités par Al Billard de Halifax. Personne n'était au courant. On n'en connaissait même pas l'existence. Est-ce pour cela que 70 à 75 p. 100 des